



Commune de Rully  
5 Place de la Mairie  
71150 RULLY

## ARRÊTÉ DU MAIRE V32/2025

### Portant sur réglementation de la circulation

**Vu le Code de la Sécurité Intérieure,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la demande** en date du 31/03/2025 de l'entreprise COGNARD concernant des travaux de voirie  
Chemin de la Plaine – 71150 RULLY.

**Considérant** le besoin de rétrécir la chaussée pour la sécurité des travaux.

### ARRÊTE

**Article 1 :** Les travaux auront lieu à partir du 1<sup>er</sup> avril 2025 pour une durée de 4 jours.

**Article 2 :** La circulation sera limitée à 30 km/heure Chemin de la Plaine – 71150 RULLY durant cette période.

**Article 3 :** Il sera interdit de stationner et de dépasser à l'emplacement des travaux.

**Article 4 :** Des panneaux indiquant ces interdictions seront mis en place par le pétitionnaire.

**Article 5 :** La zone de travaux sera restituée dans son état initial.

**Article 6 :** Le présent arrêté sera affiché de manière visible au droit du chantier avant et pendant toute la durée de l'exécution du chantier.

**Article 7 :** Le pétitionnaire, la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'exécuter le présent arrêté.

Fait à RULLY  
Le 31 mars 2025  
L'adjoint délégué  
Alain RICHARD



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.